



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Méthanisation : les nouveaux dispositifs d'achat

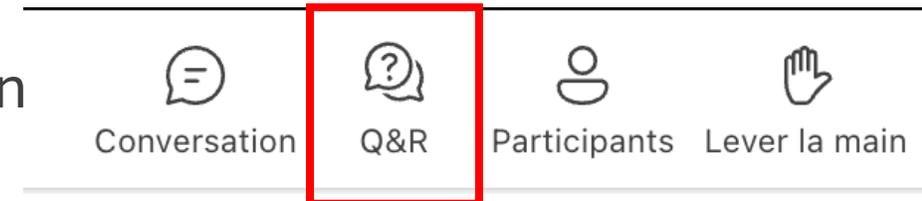
Webinaire du 20 mars - 13h

Intervenants :

Thomas FILIATRE – coordinateur MethaBFC

Quelques règles pour le webinaire

- Avant de commencer le webinaire, penser à actualiser vos **Prénom, NOM et Structure** pour être mieux identifié lors des échanges
- Audio
 - Seuls les intervenants peuvent prendre la parole
 - Vous pouvez adresser vos questions et remarques par écrit
- Poser une question aux intervenants
 - Utilisez l'interface « Q&R » en haut de l'écran
 - Limitez vos questions à 1 ou 2
- Signaler un problème technique
 - Utilisez l'interface « Conversation » en haut de l'écran



L'ensemble des éléments présentés aujourd'hui seront mis en ligne dans les jours qui viennent sur le site :

www.methabfc.fr



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Méthanisation : les nouveaux dispositifs d'achat?

Webinaire du 20 mars - 13h

Intervenants :

Thomas FILIATRE – coordinateur MethaBFC

Programme

- Rappel de l'histoire
- Les CPB
- Les BPA
- Temps de réponse aux questions

Rappel de l'historique

- La cogénération
- L'injection

Les contrats en cogénération

- Arrêté du 3 octobre 2001 : Contrat dit BG 01 – durée initiale : 15 ans
- Arrêté du 10 juillet 2006 : Contrat dit BG 06 – durée initiale : 15 ans
- Arrêté du 19 mai 2011 : Contrat dit BG 11 – durée initiale : 15 ans
- Arrêté du 13 décembre 2016 : Contrat dit BG16 – durée initiale : 140 000 h

Les contrats dits BG 06 et BG 11 se sont vu offrir la possibilité de signer un avenant à leur contrat pour porter leur durée à 20 ans.

Mais avec des conditions sur les nombres d'heure de fonctionnement pleine puissance

Les BG 06 et BG 11 disposent de conditions pour 5 ans de plus

- Les sommes versées au producteur dans le cadre du contrat sont plafonnées à un nombre d'heures de fonctionnement **en équivalent pleine puissance** à partir de la seizième année d'effet du contrat.

Ce nombre heures annuelle est fixé à :

- ✓ 7 500 heures par an pour une installation dont la puissance électrique est inférieure ou égale à 250 kW ;
- ✓ 6 500 heures par an pour une installation dont la puissance électrique est comprise entre 250 kW et 500 kW ;
- ✓ 5 500 heures par an pour une installation dont la puissance électrique est supérieure ou égale à 500 kW.

Au-delà de ce nombre d'heures l'électricité est vendue au prix de marché

Les tarifs injection

Historique des tarifs

23 novembre 2011 : Premier tarif biométhane avec indexation inflation (Coef K)

23 novembre 2020 : baisse des tarifs et suppression du coefficient K, tarif dégressif tous les trimestres (à l'image du tarif cogénération biogaz)

- Disparition de la « prime aux CIVES » (prime P2)
- Prime effluent

→ Projet avec des effluents d'élevage favorisés

Les tarifs injection

Historique des tarifs

13 décembre 2021 : idem précédent mais calcul basé sur des GWh et non plus des Nm³/h

20 septembre 2022 : Ajout d'un coefficient K (idem 2011)

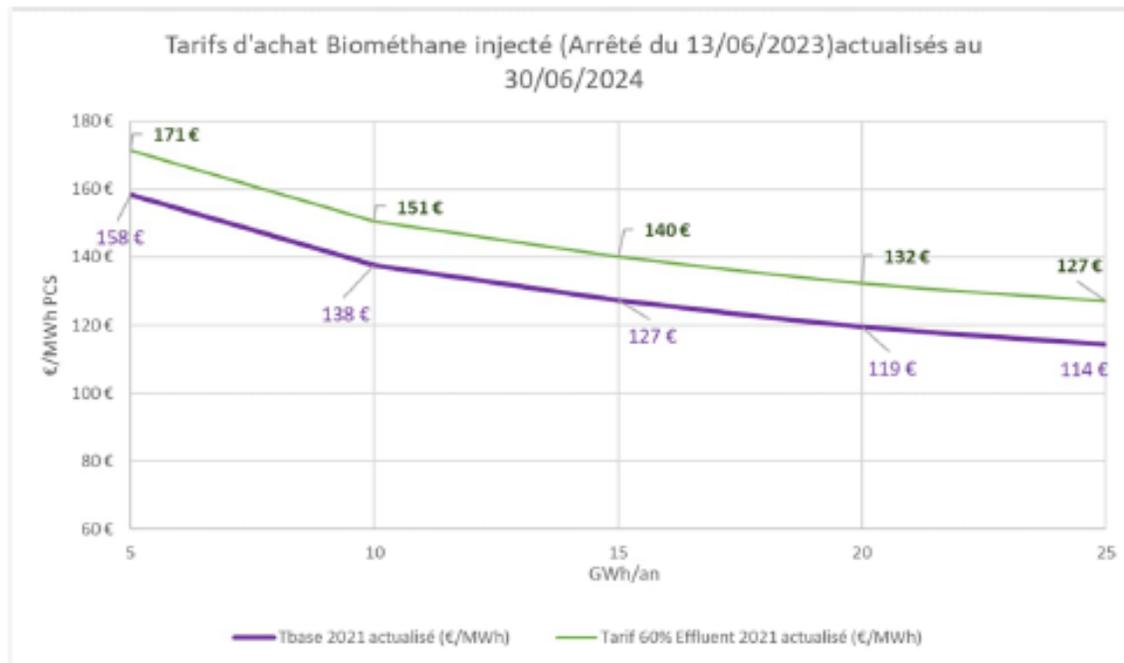
10 juin 2023 : remise à zéro des baisses trimestrielles et changement de coefficient K

Tarif d'achat Biométhane (hors STEP et ISDND)

Le tarif d'achat du biométhane est garanti pendant 15 par décret. Il dépend de :

- la quantité de gaz injecté
- de coefficients d'indexation :
 - Le coefficient K fixé au moment de la signature du contrat, qui diminue de 0,5% tous les trimestres (voir plus si capacité des contrats signés >800 GWh/an)
 - Le coefficient L évoluant tous les 6 mois, qui dépend notamment de la fluctuation du coût de l'énergie

Il est composé d'un tarif de référence et d'une prime liée à la **quantité d'effluents d'élevage**



Exemples – Projets agricoles

Projet à 10 GWh/an soit 109 Nm³/h, sans effluent

Tarif 138 €/MWh

Recette annuelle : 1 370 k€

Projet à 10 GWh/an soit 109 Nm³/h, avec 60% effluent

Tarif 151 €/MWh

Recette annuelle : 1 500 k€

Projet à 15 GWh/an soit 160 Nm³/h, avec 30% effluent

Tarif 134 €/MWh

Recette annuelle : 2 000 k€

Afin de signer le contrat d'achat biométhane avec fournisseur, le producteur doit avoir

- réservé les capacités dans les réseaux de gaz via la commande d'une étude détaillée,
- obtenu l'attestation préfectorale ouvrant droit au tarif,
- le permis de construire délivré et le dossier ICPE complet en cours d'instruction.

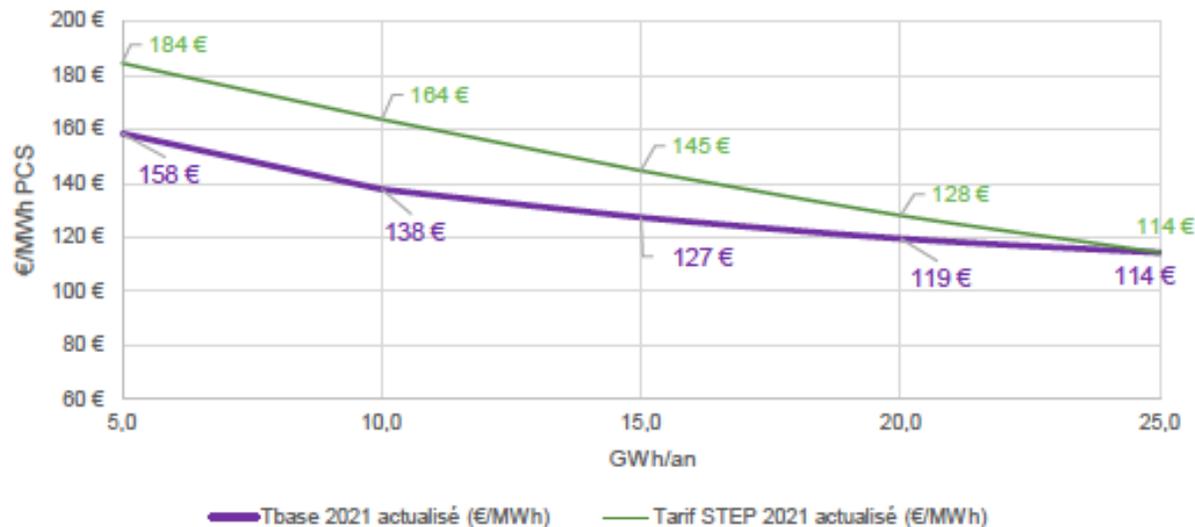
Tarif d'achat Station d'Épuration (STEP)

Le tarif d'achat du biométhane est garanti pendant 15 par décret. Il dépend de :

- la quantité de gaz injecté
- de coefficients d'indexation :
 - Le coefficient K fixé au moment de la signature du contrat, qui diminue de 0,5% tous les trimestres (voir plus si capacité des contrats signés >800 GWh/an)
 - Le coefficient L évoluant tous les 6 mois, qui dépend notamment de la fluctuation du coût de l'énergie

Il est composé d'un tarif de référence et d'une prime STEP urbaines

Tarifs d'achat Biométhane injecté (Arrêté du 13/06/2023)
actualisés au 30/6/2024



Exemples

Projet à 5 GWh/an, soit 54 Nm³/h, avec 100% prime EU.

Tarif 184 €/MWh

Chiffre d'affaire annuelle : 920 k€

Projet à 7 GWh/an, soit 76 Nm³/h, avec 100% prime EU.

Tarif 176 €/MWh

Recette annuelle : 1 200 k€

Afin de signer le contrat d'achat biométhane avec fournisseur, le producteur doit avoir

- réservé les capacités dans les réseaux de gaz via la commande d'une étude détaillée,
- obtenu l'attestation préfectorale ouvrant droit au tarif, <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-prefectorale-de-declaration-du-projet>
- le permis de construire délivré et le dossier ICPE complet en cours d'instruction.

Les CPB

Les CPB – Certificats de Productions de Biogaz

- Le mécanisme a été introduit par la loi Climat et Résilience (Publiée le 24 août 2021)
- Le mécanisme repose sur l'obligation faite aux fournisseurs de gaz pour le tertiaire et le résidentiel d'introduire une part de biométhane dans leur approvisionnement
- Il repose sur la restitution à l'Etat des CPB (preuve de l'approvisionnement en biométhane)
- Une pénalité de 100€/CPB est prévu en cas de non-restitution

Coefficient de modulation :

- 1 MWh produit par une installation de méthanisation de moins de 15 ans, donnera lieu à 1 CPB
- 1 MWh produit par une installation de méthanisation de plus de 15 ans ou par une ISDND donnera lieu à 0,8 CPB

- Les contrats sont conclus de gré à gré entre le producteur et le fournisseur d'énergie. Il n'y aura pas de modèle type.
- Le fournisseur achète des CPB et des molécules de gaz (pas de production de Garantie d'Origine avec ce système).

	Coefficients appliqués à la commercialisation de gaz auprès des clients tertiaires et résidentiels	Objectifs de production de CPB
2026	0,41% par MWh PCS	0,8 TWh PCS
2027	1,82% par MWh PCS	3,1 TWh PCS
2028	4,14% par MWh PCS	6,5 TWh PCS

La trajectoire post 2028 devrait être rapidement connue

Les CPB – ENJEUX

- Il s'agit de contrat de gré à gré sans modèle fourni par l'Etat plus difficile à appréhender, accompagnement juridique quasi obligatoire
- Introduction d'obligation de production, sous peine de pénalité (soit avec un tarif proposé diminué, soit par le paiement d'une indemnité en cas de non atteinte du productible)
- Discours de vigilance des acteurs bancaires à date (aussi bien pour des projets greenfield que pour des projets brownfield)
- Le coefficient de modulation est appliqué de manière indifférenciée quelque soit la taille de l'installation
- Prix d'achat proposé différent entre les acheteurs avec une durée d'engagement qui varie
- Non cumulable avec un tarif d'achat
- Des incertitudes liées aux fluctuations du marché SPOT

Exemple de construction du prix :

PEG x (Pénalité CPB x 0,8) x Coefficient de modulation (1 ou 0,8)

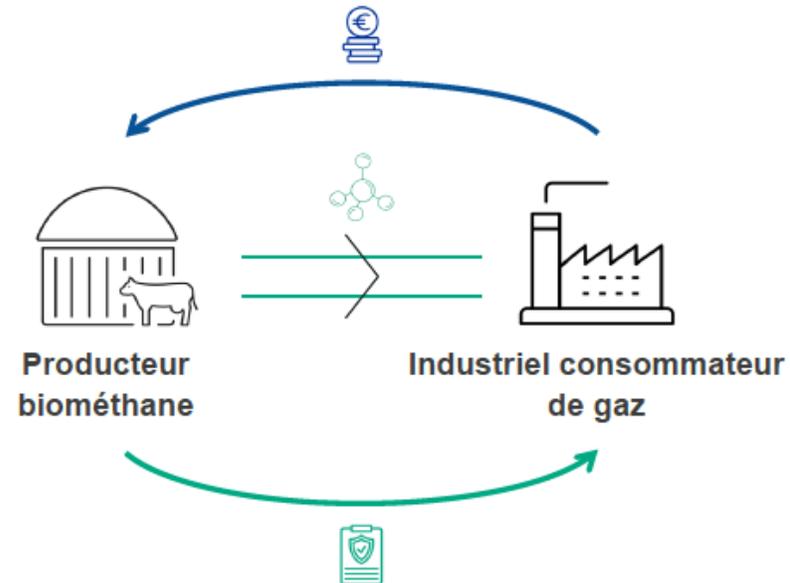
Les BPA

Les BPA – Biomethane Purchase Agreement

- Contrat de droit privé
- 3 types possibles :

BPA Direct

- + Schéma qui semblerait être adapté pour les industriels consommateurs de gaz ayant déjà remonté la chaîne de valeur d'approvisionnement (schémas « Solo » et « Active »)
- Gestion opérationnelle complexe pour le producteur de biométhane et la majorité des industriels consommateurs de gaz car nécessitant d'intervenir sur le marché du gaz (licence de fourniture, contrat d'acheminement réseau, achat/vente d'énergie, couverture de risque, équilibrage réseau, ...)

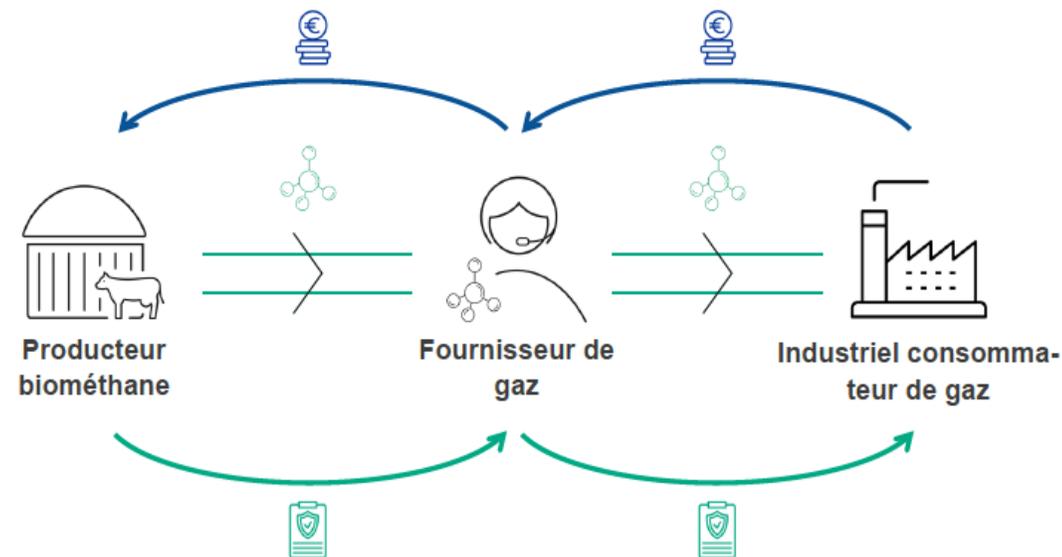


Les BPA – Biomethane Purchase Agreement

- Contrat de droit privé
- 3 types possibles :

BPA Indirect

- + Schéma qui semblerait être le plus adapté pour la majorité des industriels consommateurs de gaz, leur évitant d'intervenir de manière opérationnelle sur les missions dévolues à un expéditeur (équilibre réseau) et à un fournisseur de gaz (achat/vente d'énergie, couverture de risques, ...)
- Modalités à bien définir par l'industriel consommateur de gaz pour permettre le changement de fournisseur durant la vie du BPA.

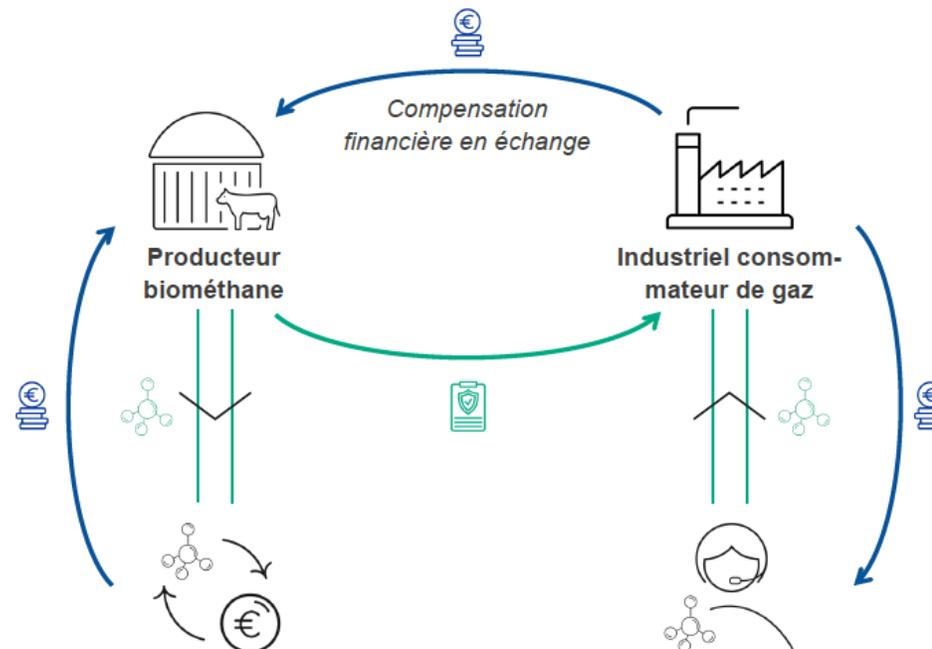


Les BPA – Biomethane Purchase Agreement

- Contrat de droit privé
- 3 types possibles :

BPA Financier

- + Revient à acheter du biométhane sous un format de contrat d'achat de « gaz vert » (voir ci-après) avec une différence notable : la formation du prix du biométhane est indépendante du prix de marché
- Frein pour le producteur de biométhane qui doit intervenir de manière opérationnelle sur les missions dévolues à un expéditeur (équilibre réseau) et à un fournisseur de gaz (achat/vente d'énergie, couverture de risques, ...)



Les BPA – Biomethane Purchase Agreement

- Quels intérêts pour un acheteur ?
 - Avoir une vision sur son coût d'approvisionnement en gaz (généralement sur une partie de son besoin)
 - Prix entendus sur le terrain (autour de 100€ à 130€ par MWh à fin 2024)
 - Valoriser des Garanties d'Origines assorties de POS (Proof Of Sustainability) auprès de consommateurs soumis aux quotas carbone sur le marché ETS

Les BPA – ENJEUX

- Il s'agit de contrat de gré à gré sans modèle fourni par l'Etat plus difficile à appréhender, accompagnement juridique quasi obligatoire
- Discours très prudent des acteurs bancaires à date (aussi bien pour des projets greenfield que pour des projets brownfield)
- Prix d'achat proposé différent entre les acheteurs avec une durée d'engagement qui varie
- Cumulable avec un TA cogénération ? ☒ différente interprétation sur ce point
- Relation avec le fournisseur de gaz de l'acheteur pour gérer le contrat d'acheminement, l'équilibrage et la couverture des risques en matière d'approvisionnement.

Et maintenant ?

- Pour les unités en Bourgogne-Franche-Comté, vous pouvez contacter le dispositif MethaBFC via le 03 45 81 06 30 (les lundi et jeudi de 14h à 17h30) ou via contact@methabfc.fr.
- Les prochains évènements :
 - Métha'Salons : Tournus (71) le 25/03 ; Losne (21) le 26/03 ; Venoy (89) le 27/03
 - 17 avril : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables : le cas de la méthanisation
- Plus de détails : www.methabfc.fr



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Merci de votre attention

Questions ?